

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juin 2018
--

- 1) A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h du matin pour des raisons économiques et écologiques. Le SEDI (Syndicat Electrique du Département de l'Isère) est chargé de la mise en place de cette décision.

- 2) Afin de protéger l'ensemble des usagers à proximité des parkings du plan d'eau il convient de réglementer la circulation. Pour cela l'ensemble du Conseil Municipal a accepté de créer une agglomération nommée « Les Habits ».